



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3 avril 2023

N° : A10

OBJET : NATURELLEMENT VAR - LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU COEUR DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES, EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE, POUR ET AVEC LES VAROIS

La séance du 3 avril 2023 s'est tenue à 10h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, Mme Véronique LENOIR, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : M. Grégory LOEW à Mme Christine NICCOLETTI, Mme Françoise LEGRAIEN à M. Claude PIANETTI, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Guillaume DECARD à Mme Françoise DUMONT.

Excusés : Mme Nathalie BICAIS, M. Joseph MULE.

Absents :

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, instituant les schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), permettant la prise en compte du développement durable par les acheteurs, renforcée par l'article 35 de la loi climat et résilience,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la publication de la feuille de route nationale économie circulaire du 23 avril 2018,

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM),

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC),

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu les 17 objectifs de développement durable (ODD), approuvés le 2 août 2015 par les 193 pays membres de l'organisation des Nations unies (ONU), ainsi que le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 », adopté le 25 septembre 2015 par les membres des Nations Unies,

Vu le rapport du Président,

Considérant que le Département du Var est engagé dans de multiples actions qui procèdent du développement durable, du fait même de l'exercice de ses compétences, comme des choix politiques de ses élus,

Considérant que face aux enjeux climatiques, de transition écologique et de solidarités humaines, il est aujourd'hui nécessaire d'affirmer la volonté politique départementale en matière de développement durable, en visant l'exemplarité, l'engagement déterminé et le partage des actions avec nos partenaires des territoires,

Considérant l'avis de la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 9 mars 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter les deux principes de la politique départementale en matière de développement durable :

- intégrer les objectifs du développement durable dans le pilotage de toutes les politiques départementales,
- positionner la gouvernance au cœur de l'action, avec le développement du partenariat et la recherche de la meilleure façon d'associer l'utilisateur.

- d'adopter les quatre axes stratégiques de la politique départementale en matière de développement durable :

- Axe 1 : le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone,
- Axe 2 : l'action sociale, ADN du Département, est placée au coeur du développement durable du Var,
- Axe 3 : le partenariat est le moteur du Var pour la transformation et de l'animation durable de ses territoires,
- Axe 4 : le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations,

- d'adopter les six défis à relever :

- Le défi 1 : “atteindre d’ici 3 ans l’objectif de zéro déchet plastique produit par le fonctionnement et les projets départementaux”,
- Le défi 2 : “en articulation avec la politique de l'habitat, proposer un plan de lutte ambitieux, sur 5 ans, contre la précarité énergétique, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs”,
- Le défi 3 : “équiper en installations d’énergies renouvelables au moins 60 sites en 5 ans de façon qu’ils s’auto-alimentent et proposer un dispositif qui contribue à développer cette production par les autres acteurs publics (offices de l’habitat, EPCI, etc.)”,
- Le défi 4 : “d’ici 5 ans, en articulation avec le plan vélo, élaborer et commencer à déployer un plan de soutien aux mobilités douces sur l’ensemble du Département”,
- Le défi 5 : “prendre position comme pilote de la ressource eau dans le territoire d’ici 3 ans (étude prospective Var eau 2050, soutien aux intercommunalités dans l’exercice de cette compétence, etc.)”,
- Le défi 6 : “porter, d’ici 5 ans, une ambition départementale autour d’une alimentation locale, de qualité, respectueuse des ressources et porteuse d’identité forte (“à la table du Var”)",

- d'approuver l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action,

- d'approuver l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication.

Adopté à l'unanimité.



Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 5 avril 2023
Référence technique : 083-228300018-20230403-lmc162262-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 07/04/2023

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 07/04/2023

